

Zeitschrift:	Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali
Herausgeber:	Schweizerischer Zivilschutzverband
Band:	49 (2002)
Heft:	1
Rubrik:	Cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Edito romand

Le doute?

Actuellement, Armée XXI fait l'objet d'un examen attentif par les parlementaires fédéraux. Ceux-ci remettent en cause la durée de l'école de recrues. Pourtant préparée par des stratégies, la réforme de notre armée fait des vagues. Il ne suffit donc plus qu'un projet ait reçu le feu vert du Conseil fédéral pour que le Parlement donne son aval? Ce n'est pourtant pas la première fois qu'un projet, consacré à l'armement ou à une réforme, provoque des débats.

Cette fois, on pourrait penser qu'il y a quelque chose de nouveau et que les parlementaires ont perçu une dimension ne figurant pas dans le projet. Cela ne s'appellerait-il pas la politique de sécurité? En effet, Protection de la population, Armée XXI et Protection civile XXI ont des destins croisés, puisque ces deux dernières institutions devraient intervenir à un titre ou à un autre dans le projet de Protection de la population. D'où peut-être le scepticisme affiché par les Chambres fédérales sur un «détail» ou sur un autre.

Il faut dire que la responsabilité des parlementaires est grande dans cette affaire. Comment distinguer, dans un projet global si complexe, les éléments propres à assurer la sécurité du pays en cas de conflits, mais aussi en cas de catastrophes? Suffit-il, comme le prévoient les stratégies et autres technocrates, de mettre un «toit» virtuel pour que les inégalités s'effacent?

Pour y voir clair, notamment pour le projet de Protection de la population (PPop), les parlementaires ont besoin de se forger une opinion, sereinement. En dehors des «Y faut qu'on», «Y a qu'à» et autres non-dits.

Mesdames et Messieurs les Parlementaires, ce nouveau projet est de taille. Donnez du temps au temps, parce que pour les citoyens électeurs vous êtes leurs porte-parole. La garantie, en quelque sorte, de l'objectivité des débats. Finalement, que le projet de Protection de la population entre en vigueur en 2003 ou en 2005, quelle importance?

René Mathey

h.m.



Les chefs ORPC ont reçu des instructions et un dossier «modèle».

NOUVELLE MISSION POUR LA PROTECTION CIVILE

Participer à la lutte contre les épizooties

La fièvre aphteuse, maladie bovine hautement infectieuse, a causé des ravages en Angleterre. Si elle n'a pas touché la Suisse, elle n'en reste pas moins une épizootie dont la maîtrise demande des moyens considérables (notamment en hommes). Raisons pour lesquelles la Protection civile vaudoise s'est penchée sur le problème pour l'inclure dans le plan catastrophe (ORCA). Il s'agissait de préparer un dossier complet, d'organiser et de fixer les missions aux différents partenaires. Enfin, de faire un exercice test, baptisé Fievro, pour en extraire un dossier modèle. Modèle repris depuis par l'OFPC. Le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud a assisté à l'exercice, ainsi que de nombreux Services cantonaux de PCi, des responsables de CR-chimique, ORCA et de l'OFPC. Celui-ci a été conçu et exécuté par la PCi de Lausanne-Nord, en collaboration avec le CR-chimique lausannois.

RENÉ MATHEY

Dans le courant du mois de février 2001, la fièvre aphteuse s'est développée en Grande-Bretagne, en Irlande et s'est ensuite propagée en Europe, notamment en France et en Hollande. Voyant que cette épizootie prenait de l'ampleur, les services vétérinaires cantonaux se sont réunis sous l'égide de l'Office vétérinaire fédéral. La crainte d'une propagation sur le territoire suisse était bien réelle, d'autant qu'elle faisait suite à la maladie dite de la vache folle. Même si seulement deux cas ont été recensé depuis l'épizootie de fièvre aphteuse de 1965/66. Or, depuis cette époque, le transport d'animaux s'est constamment accru dans toute l'Europe, multipliant les risques d'infections. Même si, aujourd'hui, les risques sont moindres, la fièvre aphteuse n'est pas éradiquée pour autant.

Une authentique catastrophe

Chapeauté par le Service vétérinaire cantonal en collaboration étroite avec le Service

de l'environnement (SEVEN), la récolte de l'information, les bases théoriques d'une intervention éventuelle ont été posées dans le courant du mois de mars 2001. Il est apparu rapidement aux yeux du vétérinaire cantonal (D'^r A. de Meuron) et du SEVEN (D'^r H. Rollier) que la PCi serait un des seuls services capables de disposer d'hommes en suffisance et sur le long terme. Sans entrer dans les détails, on dira que pour le canton de Vaud, mettre sur pied un plan de lutte pour une épizootie comme la fièvre aphteuse implique la collaboration du Service vétérinaire, du SEVEN, du CR-chimique lausannois, du Service des eaux, sols et assainissement, les corps de police, l'EM ORCA et la gendarmerie vaudoise, le service des routes et, bien entendu, la protection civile. Par son caractère hautement infectieux, et sa rapidité de propagation, la fièvre aphteuse doit être considérée comme une authentique catastrophe. Sans compter que l'isolement des foyers éventuels pourrait créer des difficultés de déplacements non négligeables.



Zone de désinfection des véhicules avec bac de récupération.



Un camion est désinfecté.



Les piétons ne sont pas oubliés.



Le Dr H. Rollier explique le dispositif de bouclage aux invités.

Les bases du dossier ont été présentées, lors d'un rapport cantonal, à l'ensemble des chefs ORPC vaudois. Le Dr A. de Meuron a rappelé la nature des différentes épizooties, les moyens de les combattre, en s'étendant plus particulièrement sur la fièvre aphteuse. En répétant que la vaccination n'est pas une protection absolue. Elle est éventuellement utile pour créer d'éventuels barrages contre la maladie. Il appartenait ensuite au Dr H. Rollier de présenter le dispositif opérationnel imaginé par le canton de Vaud.

Des moyens considérables

Lorsqu'un foyer d'infection est découvert, il appartient au vétérinaire cantonal et à son équipe d'intervenir vite et fort. Ensuite, et dans le contexte d'ORCA, la PCi, avec l'aide des hommes du CR-chimique, met en place la ou les zones de protection de 3 km autour d'un foyer ainsi qu'une zone d'observation de 10 km.

Le canton a relevé que la zone de protection (rayon 3 km) doit être mise en exploitation dans les 24 heures; elle doit être exploitée au minimum pendant 10 jours, 24 h sur 24; elle comporte des barrages avec ou sans désinfection, avec ou sans personnel. Cette

zone implique des missions de barrage, de désinfection et de soutien, au profit du dispositif de l'exploitation touchée; elle implique encore des moyens de protection personnelle, dans la mesure où la désinfection est faite avec des solutions corrosives (NaOH 2%). Il faut aussi pouvoir récupérer les eaux utilisées pour la désinfection pour éviter une pollution du sol. Afin de ne pas être pris de court, des stocks de produit ont été constitués par le canton.

L'étude de trois cas types montre que dans une zone comportant un foyer traversé par 5 routes cantonales, comportant quelque 3000 habitants, il faudra environ 60 hommes. Dans une autre, comportant 9 routes cantonales et une population de 7000 personnes, le dispositif demandera 110 hommes. Et dans celle impliquant environ 10 routes cantonales, une autoroute et deux jonctions abritant 40 000 personnes, il faudra trouver 1 chef de zone et son remplaçant, 2 chefs de secteur et leur remplaçant, 200 hommes pour les barrages et 100 pour la désinfection (!). Et le Dr Rollier de conclure: «Il apparaît d'emblée que les possibilités de couverture des dispositifs résulteront du nombre de foyers et de leur complexité. Le principe du «aussi bien

que possible, aussi longtemps que possible» devra être appliqué. C'est dans cet esprit que les chantiers de travail présenteront des solutions optimales et d'autres plus rustiques.»

L'exercice lui-même a demandé un travail préparatoire considérable, notamment aux hommes de la région Lausanne-Nord. Il s'agissait de reconnaître la zone considérée et d'établir les plans d'intervention (de l'installation des barrages, des plans de relève sur dix jours, du ravitaillement et de la logistique pour l'ensemble du dispositif, etc.) et de créer, à l'intention des invités, une exposition interactive destinée à montrer le fonctionnement des différents modes de barrage. Plus d'une centaine de personnes se sont intéressées aussi bien au matériel nécessaire qu'aux mesures de désinfection.

Quelque temps plus tard, le «modèle» a été analysé pour l'ensemble des régions vaudoises et intégré dans le plan ORCA. A charge pour les régions de faire les inventaires et de préparer les schémas d'une intervention possible. De son côté, l'Office fédéral a adopté ce modèle pour en faire une nouvelle mission de la Protection civile à l'échelon national.



Un stand, ma foi attractif et fort bien réalisé.

LES PARTENAIRES DE LA SÉCURITÉ S'EXPOSENT

Un stand commun à la Foire de Genève

En collaboration avec six membres, l'Union genevoise de partenaires de la sécurité (UGPS) se présentait à la Foire de Genève. Avec en invité d'honneur le SIS, tout ce que Genève compte comme partenaires à la sécurité se présentaient au public sur un stand commun. C'est une façon pratique de montrer à un nombreux public les activités des uns et des autres.

RENÉ MATHEY

Rappelons que l'UGPS est née (presque) avec le projet de Protection de la population. En reprenant une partie des objectifs de l'AGPC (Association genevoise de protection civile), elle est la section genevoise de l'Union suisse pour la protection civile, l'USPC. L'originalité de cette association est de regrouper l'Association genevoise des états-majors de PCi, la Fédération des corps de sauveteurs auxiliaires du canton de Genève, la Société suisse des chiens de catastrophes, l'Association genevoise des sections de samaritains,

les Troupes de sauvetage de l'armée et le Groupe scout d'intervention en cas de catastrophe. L'idée maîtresse est de «fédérer» tout ce que le canton compte comme partenaires œuvrant à la sécurité de la population. Pour son président, Jean-Charles Dédo, c'est l'approche d'une culture commune qui devrait conduire à un véritable partenariat.

Cette initiative a l'heure de plaire au chef du DIAE, le conseiller d'Etat Robert Cramer qui, lors de l'inauguration du stand, a déclaré que le regroupement des partenaires est un gage d'efficacité au service de la sécurité de la population genevoise. Mais pas seulement, puisque la sécurité civile a aussi participé à des actions dans les cantons voisins.

Et demain?

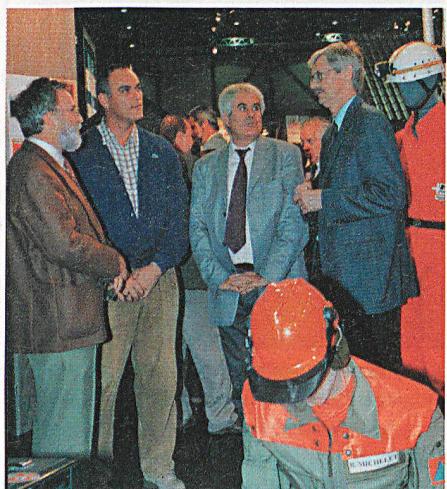
Pourtant, certains présidents d'associations partenaires n'y retrouvent pas forcément «leurs petits». Il y a quelques crises d'identité parce que l'on est encore loin d'une authentique collaboration. Chapelle quand tu nous tiens! Ce qui frappe, par exemple, c'est que

la protection civile, qui reste un des piliers du projet de Protection de la population, n'est présente presque qu'en images au sein de l'UGPS, même si l'Association des états-majors de PCi est membre à part entière.

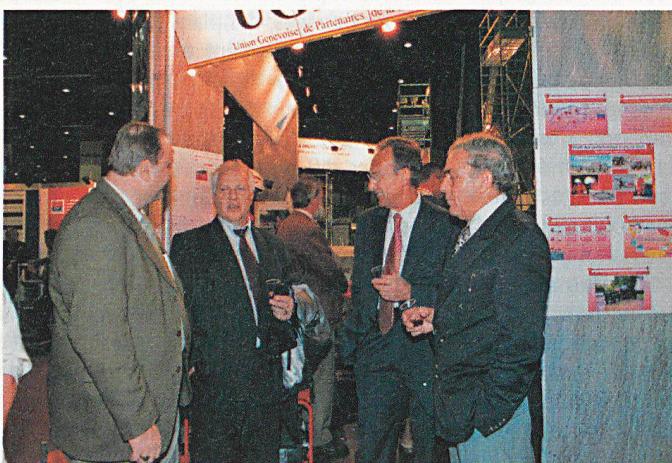
L'initiative de regrouper tous les partenaires, même si elle peut sembler prématurée, a l'immense avantage de montrer à la population un front uni. Et c'est bien ce qui compte en définitive.

Un stand fort bien fait (mais toujours aussi mal placé), une équipe motivée et souriante qui n'a pas ménagé sa peine pour répondre à un public intéressé. Tous les ingrédients du succès sont réunis.

Et demain? L'impression générale qui se dégageait de ce stand était celle de la convivialité. Pour d'aucuns, le moment est pourtant venu de faire évoluer la formule pour que ce stand devienne un partenaire de la population, rendez-vous incontournable de la sécurité civile. D'autant que chacun le sait bien, la Foire de Genève reste un vecteur d'information essentiel dans la vie de la cité. □



Bernard Depierraz, instructeur OFPC, Dominique Gaillard, président de la section valaisanne, Michel Tardin, président de la section neuchâteloise et Hans Jürg Münger, secrétaire central de l'USPC (de g. à dr.).



Discussion animée entre Christian Rey, vice-président de l'USPC, Guy Progin, directeur adjoint de la sécurité civile genevoise, Philippe Wassmer, directeur de la sécurité civile et Jean-Charles Dédo (de g. à dr.).



La visite de la Foire de Genève passe aussi par celle d'un stand de dégustation.

EPO.02

MOI ET L'UNIVERS

Les ORPC vaudois visitent l'Arteplage d'Yverdon

Pour son dernier rapport des ORPC de l'année 2001, le Service civil et militaire a choisi Yverdon-les-Bains. Tout a commencé par une visite du chantier d'Expo.02 et s'est poursuivi par un travail plus administratif. S'il a été question de la future loi (LPPC), on a aussi peaufiné les questions liées à l'engagement de la PCi sur le site d'Yverdon.

RENÉ MATHEY

À quelques mois de l'ouverture, c'est l'effervescence. Les principaux éléments sont sortis de terre et permettent déjà de se faire une idée du résultat. Ce qui a surtout frappé les visiteurs, est cette cohabitation entre beaucoup de structures faites de terre et de bois et d'autres faites de ferraille et de plastique. C'est peut-être ce qui rapprochera le visiteur de la pensée de Socrate puisque cet Arteplage s'intitule: Moi et l'Univers. L'autre étonnement, c'est de constater l'énorme travail qu'aura fourni l'armée. En effet, courant décembre, ce ne sont pas moins de 30 000 jours de service qui auront été accomplis en faveur de l'Arteplage d'Yverdon. C'est à ce moment qu'on se surprend à penser qu'un tel engagement ne sera plus possible lors de l'entrée en vigueur d'Armée XXI et de la PCi XXI par manque d'effectifs. Que deviendra alors ce service à la communauté? Foin de questions, que vive la Fête!

Les missions de la PCi

Il faut savoir que quelque 3000 à 6000 personnes astreintes à la PCi, en provenance de toute la Suisse, pourraient être appelées à servir sur les quatre Arteplages fixes d'Expo.02. L'ensemble des frais de formation et d'engagement sera à la charge de la Confédération (environ 2 millions de francs). L'OFPC est le répondant unique auprès de la direction de l'Expo.02 et passe des conventions d'engagement avec les différents services cantonaux de PCi.

En ce qui concerne le canton de Vaud, le SSCM met à disposition de l'OFPC onze détachements en provenance de différentes régions, avec chaque fois 30 incorporés au service de la sécurité civile d'Expo.02 et deux détachements sanitaires de 12 incorporés possédant une formation appropriée. Ce qui re-



Le groupe passe devant la machine à brouillard.



Une des grandes structures presque aux couleurs de la PCi.

présente tout de même quelque 400 personnes qu'il faudra transporter, loger et nourrir.

La PCi sera chargée d'assumer six missions: le bureau des objets trouvés, la sécurité, l'observation lacustre, le parking et le service sanitaire. Tout engagé pressenti pour l'accomplissement d'une mission, suivra un cours d'introduction assuré par un instructeur de l'OFPC ou par le SSCM.

Quelques nouvelles

Olivier Durnnat, chef du SSCM, a donné des informations concernant la future PCi XXI et l'avancement du projet de la protection de la population. Les conséquences pour le canton d'une mise en application du projet de Protection de la population sont très diverses. Par exemple, la Santé publique devra revoir une partie de son dispositif, puisque la Protection civile, lourdement amoindrie, ne pourra plus desservir les Postes de secours qui deviendront des Centres sanitaires protégés. Seule la partie technique sera assurée par la PCi.

Selon le projet, la Confédération devrait émettre des normes générales, participera à

l'instruction, mais, regrette Olivier Durnnat, seulement pour la formation des cadres et pour tout ce qui touche au cas de guerre, mais plus pour l'instruction courante qui est placée sous la responsabilité des cantons. «A ce sujet, signale le chef du SSCM, il y a une divergence marquée entre Alémaniques et Romands. Pour l'aspect financier, on remarque, poursuit Olivier Durnnat, que la Confédération conserve tout ce qui ne coûte plus rien (constructions, instruction, etc.), tout le reste étant à la charge des cantons et des communes.»

Les effectifs du canton de Vaud devraient passer de 31 000 personnes à 7500, ce qui explique que la PCi sera engagée, en priorité, pour les missions principales. Il ne sera pratiquement plus possible de venir en aide aux collectivités publiques.

En bref, la prise en charge de l'instruction devrait représenter pour le canton de Vaud une somme de 1 100 000 francs. La répartition devrait être de 770 000 francs pour le canton et de 330 000 francs pour les communes.